

Depuis le 3 janvier 2018, la réglementation Abus de Marchés (MIFID II) oblige les établissements financiers à présenter les coûts d'une opération financière.

Offre Publique (OPRA, OPA, OPAS, OPR...)

- Jusqu'à 300 k€

Introduction en Bourse

- Jusqu'à 6% des capitaux levés

Augmentation de capital

- Jusqu'à 6% des capitaux levés

Reclassement de blocs

- Jusqu'à 6% des capitaux levés